



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS ET DES DOMAINES

COMMUNIQUE

RAPPEL PAIEMENT DES REDEVANCES DOMANIALES 2019

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) rappelle aux titulaires de baux, de permis d'occuper ou d'autorisation d'occuper des dépendances du domaine privé de l'État que les redevances dues à ce titre doivent être acquittées annuellement et de façon spontanée, **au plus tard le 31 mars de chaque année**, auprès des Chefs de Bureau de Recouvrement territorialement compétents.

Les personnes concernées sont priées de se rapprocher des Services de la DGID afin de régulariser leur situation, pour le compte de l'année 2019, sous peine de se faire appliquer les sanctions prévues à cet effet, qui peuvent aller jusqu'au retrait pur et simple du titre d'occupation ou de jouissance.

Les services de la DGID restent à la disposition des usagers pour leur apporter toutes les informations utiles à l'accomplissement de leurs différentes obligations fiscales et foncières.

Pour plus d'informations appeler au **818 00 11 11** ou consulter le site internet de la DGID : www.impotsetdomaines.gouv.sn

*Article 214 du code général des Impôts

***La DGID, une administration moderne
au service de l'utilisateur***